

Différence entre déconcentration et décentralisation ?

Par **zazou22**, le **26/11/2015** à **15:06**

Bonjour à tous ! Cette question entre dans le cadre du cours d'institutions administratives, je n'arrive pas tout à fait à saisir la différence entre la déconcentration et la décentralisation des services administratifs.

Merci d'avance à ceux qui voudront bien m'éclairer, bonne journée :)

Par **Muppet Show**, le **26/11/2015** à **20:33**

Bonjour,

Une recherche sur le forum de votre part semble la meilleure solution pour répondre à votre question.

Bien à vous.

Par **zazou22**, le **27/11/2015** à **00:24**

Je vous remercie pour votre réponse aimable mais si j'ai effectué une nouvelle discussion, c'est que de toute évidence je n'ai pas trouvé une réponse satisfaisante en recherchant sur le forum.

Mais à l'avenir dès que j'aurais une question, je m'abstiendrai évidemment

Bonne soirée

Par **Emillac**, le **27/11/2015** à **06:21**

Bonjour,

Alors, c'est que, de toute évidence, vous avez mal cherché ou pas assez.

Si mopette08, modérateur/trice de ce forum, vous dit de chercher sur le forum, elle sait de quoi elle parle et elle a de bonnes raisons pour ça.

Et le fait est que, de toute évidence, ce sujet concentration / déconcentration et centralisation / décentralisation a été moult et moult fois abordé, discuté, trituré, malaxé sur ce forum mais

que, de toute évidence aussi, on ne peut rien faire contre la flemmingite aiguë...
La Charte du forum est là aussi pour le rappeler.

Bien à vous.

Par **zazou22**, le **27/11/2015 à 12:32**

Dans ce cas, dans le cadre d'un forum d'entraide, je vous aurais été reconnaissante de m'indiquer le lien plutôt que de me répondre de cette façon. Je me permet donc de m'interroger à mon tour sur la question de la flemmingite aiguë et de qui semble en souffrir. Par ailleurs, la charte du forum peut également entrer en jeu sur ce sous entendu vous ne pensez pas ?

Maintenant si j'ai atteint votre égo cela ne relève pas d'un défaut de recherche.

En espérant que le sujet est clos,

Cordialement

Par **Muppet Show**, le **27/11/2015 à 12:53**

Bonjour,

Je pense que l'ego le plus touché et le plus sujet à être touché c'est le votre. Pour argumenter, simplement deux remarques.

1- Fonction recherche : décentralisation : + de 30 résultats donc le terme de Emillac : "flemmingite aiguë" est justifié

2- en tant que membreS actifS du forum, si on vous dit que le sujet a été traité "moult et moult" fois, c'est qu'il l'a été. (Cf : fonction recherche évoquée ci-dessus.)

Remarque personnelle :

Le meilleur atout d'un juriste est de reconnaître quand on a tort, ce n'est pas en rejetant la faute sur les autres et attendre que l'on fasse le travail de recherche à votre place que vous deviendrez un bon juriste (cf : ... "m'indiquer le lien plutôt que de me répondre de cette façon").

À partir de là, si vous n'acceptez pas les remarques à votre égard, justifiées par ailleurs, on ne vous oblige pas à venir nous consulter.

Nous aussi, nous avons été nouveau, on a posté des sujets qu'on aurait pas dû, par "flemmingite aiguë" également. nous avons tous reçu des remarques de ce genre, mais on les a pris en compte pour être plus efficace à l'avenir.

Bien à vous.

Par **Emillac**, le 27/11/2015 à 13:23

Re-bonjour,

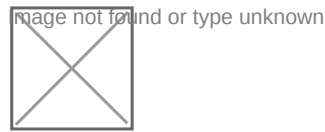
[citation]*Dans ce cas, dans le cadre d'un forum d'entraide, je vous aurais été reconnaissante de m'indiquer le lien* [/citation]

Dans la page d'accueil, en haut et bien en face, cliquer sur **"Forum"**.

Dans la page du forum, en haut et bien en face, dans la zone **"Recherche sur le forum"**, taper "concentration" ou "déconcentration" ou "centralisation" ou "décentralisation" ou similaire, puis sur **OK**.

Et voilà.

Il est vrai que ce n'est pas à la portée de n'importe qui : j'ai toujours pensé que Juristudiant était un forum d'élites !



Par **zazou22**, le 27/11/2015 à 14:20

mopette08 je vous remercie sincèrement d'avoir pris en compte le fait qu'étant nouvelle venue sur ce forum ce n'est pas forcément inné de connaître toutes les fonctionnalités. Je suis d'accord avec vous d'accepter les remarques et d'en tenir compte pour l'avenir, c'est ce que je fais mais les remarques peuvent être formulées d'une certaine manière, vous en conviendrez également je suppose.

Donc merci beaucoup et bonne journée à vous

Emillac en revanche je me permet de vous signaler que vous n'étiez pas censé intervenir sur ce forum si c'était pour répéter les mots de mopette08, d'autant plus que cela n'a rien apporté de particulier mis à part des reproches sans fondement et sans connaissance de la personne. C'est facile de critiquer une personne derrière son écran d'ordinateur sans connaître la moindre chose sur elle. Donc pour remettre les choses au clair, la personne que vous qualifiez de non élite se présente : je suis titulaire d'un doctorat en médecine et j'entreprends désormais une licence de droit. Je ne vous connais pas aussi je m'interdis par principe évident de vous critiquer d'une telle manière. Cependant je vous rappelle que la notion d'élite dépend de chacun mais soyez-en sûr, jusque là je ne vois pas en quoi vous pouvez en être et j'espère qu'à l'avenir j'aurais l'occasion sur ce forum de pouvoir en constater quelques éléments.

Par **Emillac**, le 27/11/2015 à 14:45

Bonjour,

[citation]*Emillac en revanche je me permet de vous signaler que [s]vous n'étiez pas censé intervenir sur ce forum[/s] si c'était pour répéter les mots de mopette08* [/citation]

Ah bon ? Depuis quand ? Vous avez dû mal lire...

[smile31]

[citation]/la personne que vous qualifiez de non élite[/citation]

Où ai-je bien pu écrire ça ???

[smile17][smile17][smile17]